

Pour ce qui est des importateurs canadiens, dont il est établi que certains ont importé des chaussures dans le seul but de se constituer une base élevée pour l'attribution future de contingents, je leur indiquerai très clairement que de telles pratiques ne seront pas récompensées.

Monsieur le Président, tous les consommateurs canadiens bénéficieront de cette décision. Mais le gouvernement reconnaît également que l'abolition des contingents pourrait effectivement nécessiter une période d'adaptation pour les travailleurs de l'industrie de la chaussure. C'est pourquoi nous tentons de prévenir les difficultés que nous pourrions rencontrer. Plutôt que de réagir par des mesures ponctuelles, nous proposons une stratégie qui tient compte de la dynamique propre à cette industrie qui, dans son ensemble, comprend approximativement 175 sociétés et emploie 15 000 travailleurs. La plupart des sociétés sont de taille modeste, leur effectif moyen étant de 86 personnes.

Pour aider les personnes touchées, le gouvernement a prévu un plan sur trois fronts. Nous aiderons les sociétés, les collectivités ainsi que les travailleurs de l'industrie de la chaussure.

Les sociétés qui prévoient des problèmes sur le plan des ressources humaines pourront s'adresser au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, lequel pourra mettre jusqu'à 100 000 dollars à leur disposition, sur une base de frais partagés, pour diverses fins, notamment un programme conjoint de recherches portant sur les propositions de changement d'orientation des entreprises

et les besoins d'adaptation des employés qui pourraient devenir plus vulnérables face au marché.

Les employés sont également admissibles aux programmes fédéraux de recyclage professionnel axés sur l'acquisition de compétences et les pénuries de main-d'oeuvre. Nous mettrons à profit le Programme de prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre pour aider les travailleurs âgés incapables de bénéficier des nouvelles possibilités d'emploi.

Une aide plus considérable s'appliquera lorsque la perturbation de l'emploi dans le secteur de la chaussure pourrait affecter toute une collectivité. Celle-ci pourrait alors bénéficier du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, à peu près aux mêmes conditions que les sociétés frappées. En outre, le Programme de développement des collectivités sera bien placé pour fournir une aide directe aux collectivités qui dépendaient de l'industrie de la chaussure. Cette aide pourrait prendre la forme d'options de programmes destinés à encourager de nouvelles activités et de nouveaux emplois ou, si nécessaire, à aider les travailleurs à s'installer ailleurs.

Il s'agit là de programmes très souples. Nous espérons bien qu'ils nous permettront de rendre l'industrie canadienne de la chaussure plus concurrentielle, tant à l'extérieur qu'au pays, et de le faire sans causer de graves bouleversements dans la vie des Canadiens qui sont employés dans le secteur de la chaussure.